

PRINCIPAL DE LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

## Le marathon au Sénat

Le principal de la réforme des collectivités, avec sa mesure phare controversée, la création du conseil régional, a entamé hier au Sénat un parcours parlementaire qui s'annonce long et semé d'embûches. Le choc majorité-opposition sur la réforme des collectivités territoriales a commencé à se faire sentir hier.

La gauche (PS-PCF) qui a annoncé une bataille « pied à pied » contre un texte « confus, lourd et dangereux » a déposé une motion réformant le projet « que les Français soient consultés ».

La motion sera discutée aujourd'hui, mais n'a aucune chance d'être adoptée.

Alors que le PS (à majorité réduite) de gauche, l'opposition droite défendait trois motions de procédures visant notamment à renvoyer le texte en commission pour marquer son rejet du texte.

Le PS a par ailleurs créé un axe inédit pour défendre les territoires « contre la régression territoriale » tandis que le PCF a mobilisé ses élus pour manifester près du Sénat contre cette « menace sur l'existence même des communes et des départements ».

### Conseiller territorial

Le projet de loi est mis en œuvre par les services de l'État. Les communes de moins de 100 habitants sont regroupées en communes nouvelles.



« Tentative de corriger les défauts de la décentralisation ce n'est pas faire son procès », a lancé hier Brice Hortefeux.

sur le taux professionnel. « Le message est venu d'abord », a lancé Brice Hortefeux aux sénateurs. « Tentative de corriger les défauts de la décentralisation ce n'est pas faire son procès », a-t-il souligné se défendant de toute volonté de recentralisation.

Les collectivités territoriales ne peuvent pas se penser comme des entités isolées et ne sont pas des acteurs politiques.

« Elles ont été créées par la loi de 1982 », a-t-il dit à l'adresse de la gauche.

Il a plaidé pour le conseiller territorial, qui sera amené à remplacer à la fois le conseiller général et le conseiller régional dès 2014.

« Il sera porteur d'une vision à la fois territoriale, régionale et nationale » et « sa compétence sera de coordonner les actions des collectivités ».

Le président du groupe UMP, Gérard Larmont, a soulé la préférence « pour un esprit de dialogue d'ouverture, d'écoute » pour « nous adapter à des réalités que des collèges de la majorité et de l'opposition nous offrent comme autant d'opportunités d'analyse » le texte.

Plus de 600 amendements ont été déposés, dont 120 du PS et 210 du CRC-SPC (communistes et Parti de gauche) sur le texte dont la discussion devrait s'étaler jusqu'en février.

« C'est comme le scotch de Christophe Hadjilov, vous l'arrachez pas à vous en sortez » car « à la condition, à l'indivisibilité, au nouveau jacobinisme, au rôle de l'État nous devons nous adapter », a lancé Jean-Pierre Saurat (PS).

Le président du PFC, Jean-Michel Baylet a qualifié d'« extraordinaire confusion institutionnelle » la création du conseil régional.

« D'ailleurs ce texte se confond avec les mesures extrême-droite et beaucoup de gens ont réchoué la période du CRC-SPC. Mais c'est le Sénat ».

La motion de gauche sera votée le 14 février. Le projet de loi sera discuté le 15 février.